

Gestion des demandes (comptes, accès, assistance) - Note de procédure n°1

Rédactrices : Ornella et Lucile

Demandes de création de compte

Adresses de destination des mails de création de compte

- o.kristo@cbn-alpin.fr
- l.vahe@cbn-alpin.fr
- sinp@cbnmc.fr
- donovan.maillard@flavia-ape.fr
- julien.girard-claudon@lpo.fr
- m.chautan@chasseauvergnerhonealpes.com

Gestion de toutes les demandes de création de compte

Quentin Ragache (CBNMC)

Demandes d'accès

Adresses de destination des mails de demande d'accès

- o.kristo@cbn-alpin.fr
- l.vahe@cbn-alpin.fr
- sinp@cbnmc.fr
- donovan.maillard@flavia-ape.fr
- julien.girard-claudon@lpo.fr
- m.chautan@chasseauvergnerhonealpes.com
- melanie.piroux@cbnmc.fr

Gestion des demandes d'accès aux données sensibles



Lors des demandes d'accès aux données sensibles, c'est le champ 'Groupes taxonomiques' qui permet de définir les groupes auxquels l'utilisateur aura accès pour la consultation et le téléchargement des données précises. Le champ 'Règne concerné' est purement indicatif pour faciliter le traitement des demandes par les animateurs de Pôles. Ainsi, un utilisateur qui fait la demande suivante "*Groupes taxonomiques : Lepidoptera ; Aves. + Règne concerné : Végétal et Animal*"



(Invertébrés)" aura accès aux données précises Lepidoptera et Aves uniquement.

Dans le cadre des demandes d'accès aux DS, le champ "Groupes taxonomiques" doit être renseigné le plus précisément possible par les demandeurs.

Demandes portant sur la faune uniquement

Répartition entre Pôle Invertébré (Donovan Maillard, Flavia APE) et Pôle Vertébré (Julien Girard-Claudon, LPO et Marc Chautan, FRC) selon les groupes concernés

Demandes portant sur la faune et la flore

Sur le TAG du CBNMC : Quentin Ragache, CBNMC

Sur le TAG du CBNA : Lucile Vahé, CBNA

Pour les demandes à cheval sur les deux TAG : Lucile Vahé, CBNA

En lien les Pôles Faune quand cela est nécessaire.

Demandes portant sur la flore uniquement

Sur le TAG du CBNMC : Quentin Ragache, CBNMC

Sur le TAG du CBNA : Lucile Vahé, CBNA

Pour les demandes à cheval sur les deux TAG : Lucile Vahé, CBNA



Afin de faciliter l'organisation du travail, les demandes d'accès et d'informations inhérentes au CBNA, sont traitées non pas au fur et à mesure de leur réception, mais plusieurs fois par semaine, lors de créneaux dédiés.

En cas d'absence inférieure ou égale à une semaine, le traitement des demandes attend le retour de la chargée de mission SINP concernée. Au delà d'une semaine d'absence un relai (interne, ou externe si nécessaire) est mis en place.

Assistance aux utilisateurs

L'adresse mail assistance-outils@biodiversite-aura.fr sera proposée aux utilisateurs. Cette adresse renvoie vers les adresses d'Ornella Kristo, de Lucile Vahé et de CBNMC ??

Dans un premier temps, Ornella Kristo gèrera les demandes d'assistance.

Accès aux données sensibles du SINP

Lien vers le cadre légal qui s'applique au niveau national :

<https://inpn.mnhn.fr/programme/donnees-observations-especes/references/sensibilite>

En région AURA, l'accès aux données sensibles est défini par la note suivante :

<https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/documents/acces-aux-donnees-sensibles-du-sinp-au-vergne-rhone-alpes/#>

Les acteurs n'ayant pas accès à l'information de localisation précise peuvent savoir si des données sensibles sont potentiellement présentes sur leur périmètre en deux temps :

1. Consultation des données disponibles à l'échelle communale ou à la maille en se connectant sur Biodiv'AURA Expert. Le téléchargement des données issues des requêtes permet, via le champ "sensibilite", de savoir si des données sensibles sont présentes.
2. En cas de suspicion de la présence effective de données sensibles au sein du périmètre d'un projet, après pré-analyse réalisée par leurs soins, les acteurs peuvent revenir vers les animateurs des Pôles thématiques concernés pour plus d'informations, en précisant : les taxons et communes concernés, et en fournissant le périmètre du projet (au format SIG facilement intégrable à Biodiv'AURA Expert). Les animateurs concernés peuvent ainsi vérifier si des données sensibles sont effectivement présentes au sein du périmètre du projet concernés.

La liste des espèces sensibles flore et sa méthodologie sont disponibles sur la page du PIFH :

<https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/pifh/>

La liste faune vertébrée est disponible en lecture et téléchargement ici :

<https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/liste-despeces-sensibles-cest-en-ligne/>

La liste faune invertébrée est en cours d'établissement.

Exemple de mail à envoyer aux acteurs n'ayant pas accès de droit à la localisation précise des données sensibles :

Bonjour,

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'accès aux données sensibles (à ne pas confondre avec données d'espèces protégées) est défini par la note que vous trouverez ici :

<https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/documents/acces-aux-donnees-sensibles-du-sinp-au-vergne-rhone-alpes/#>

La mission que vous mentionnez ne justifie pas un accès à la précision maximale des données sensibles.

*La mission que vous mentionnez nécessite de réaliser une pré-analyse des données sensibles à la maille, avant de formuler une demande d'accès aux données sensibles précises. **A adapter selon la demande formulée.***

Pour connaître les éventuelles données sensibles sur votre périmètre d'étude, il vous faut réaliser une première analyse via Biodiv'AURA Expert. Vous pouvez en effet procéder ainsi afin d'identifier si des espèces sensibles sont effectivement présentes sur votre périmètre d'étude (restitution à la maille) :

1. Réaliser une requête sur les données en utilisant votre périmètre d'étude et les critères nécessaires à votre recherche (par exemple, pour requêter uniquement les données flore saisir *Plantae* dans le critère Taxon > Avancé > Rangs taxonomiques).
2. Exporter les résultats de cette requête : Télécharger > Télécharger les observations.
3. Utiliser la colonne « sensibilité » disponible dans le tableau d'export des observations pour savoir si il y a effectivement des données sensibles sur votre périmètre d'étude.
4. Le cas échéant, réaliser une demande d'accès aux données précises via Biodiv'AURA Expert(<https://donnees.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/#/permissions/requests/add>), en listant uniquement les taxons (au rang Genre) et les communes concernés.

La liste régionale des espèces sensibles flore et sa méthodologie sont disponibles sur la page du PIFH : <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/pifh/>

La liste régionale faune vertébrée est disponible en lecture et téléchargement ici : <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/liste-despeces-sensibles-cest-en-ligne/>

La liste régionale faune invertébrée est en cours d'établissement. En attendant, la liste nationale s'applique en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour plus d'informations sur les données sensibles du SINP : <https://inpn.mnhn.fr/programme/donnees-observations-especes/references/sensibilite>

Pour vous aider dans la réalisation des requêtes, je vous invite à consulter la Foire aux questions et les vidéos de démonstration des outils : <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/foire-aux-questions/>

A noter que la mise en conformité du SINP d'AURA avec le cadre légal de l'Open data vous permet désormais de consulter les données précises (hors données sensibles) sans réaliser de demande d'accès.

Pour rappel, l'ouverture des droits d'accès aux données sensibles précises de Biodiv'AURA Expert est strictement subordonnée au respect des conditions suivantes :



- mentionner la paternité des données "Système d'Information de l'iNventaire du Patrimoine naturel - Biodiv'AURA Expert - date de l'extraction - sources (fournisseurs de données)" ou dans la mesure du raisonnable mentionner les cadres d'acquisition et/ou jeux de données mobilisés,
- ne pas rediffuser les données qui lui ont été communiquées quel que soit le support de diffusion (fichiers, web-service, site internet, etc.),
- ne pas diffuser les codes d'accès qui sont nominatifs et sous sa responsabilité.

Messages types

Demande de catalogue floristique et statuts

" Les données des Conservatoires botaniques nationaux alpin et du Massif central, ainsi que celles de l'ensemble du réseau des naturalistes d'Auvergne-Rhône-Alpes sont disponibles en libre accès (hors données sensibles) depuis les outils du SINP régional Biodiv'AURA Expert et Biodiv'AURA Atlas. Le catalogue régional des taxons d'Auvergne-Rhône-Alpes (liste des taxons connus en région avec présence/nombre d'occurrences par département) est accessible depuis Biodiv'AURA Expert, en cliquant sur le menu Export. A ce jour, les statuts de protection/menace associés à chaque taxon ne sont pas encore intégrés à ce catalogue. Ce travail est en cours. Les statuts des espèces faune et flore sont tout de même disponibles depuis Biodiv'AURA Expert. En effet, lorsque vous réalisez une requête depuis le module Observations, vous avez la possibilité de télécharger les "observations" et les "statuts" dans deux fichiers différents. Il convient ensuite de réaliser une jointure de table pour obtenir la correspondance taxons/statuts. Pour vous aider à prendre en main les outils du SINP d'AURA, je vous invite à consulter la Foire aux questions : <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/foire-aux-questions/> "

Demandes de création de compte

Structure non renseignée / adresse visiblement personnelle

" Bonjour, La création de compte est possible uniquement pour les professionnels; votre adresse semble être une adresse personnelle et vous n'avez pas renseigné de structure ou d'organisme; merci de renouveler votre demande de création de compte en précisant ces points et en complétant éventuellement les remarques. "

Demandes d'accès aux données précises

Demande de données dans le cadre d'une étude ponctuelle

" Bonjour, Les données faune et flore du SINP d'Auvergne-Rhône-Alpes sont diffusées en Open data dans Biodiv'AURA Expert. Pour accéder aux données précises, vous pouvez créer un compte sur Biodiv'AURA Expert (<https://donnees.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/>), ou utiliser le bouton vert "Accès public" depuis la page de connexion. Les demandes d'accès aux données précises sont désormais réservées aux données sensibles (<https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/documents/acces-aux-donnees-sensibles-du-sinp-auvergne-rhone-alpes/#>) et doivent être formulées uniquement si vos missions en justifient l'accès. Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, Cordialement, "

Agents ONF hors Grp_police_region : Demandes d'accès aux données sensibles

" Bonjour, L'accès aux données sensibles du SINP d'AURA est cadré par la note disponible ici : <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/documents/acces-aux-donnees-sensibles-du-sinp-auvergne-rhone-alpes/#> Les modalités d'accès aux données sensibles des agents ONF en AURA ont été définies en concertation avec Laurent Lathuillière. Je ne peux valider votre demande, car votre nom ne figure pas dans la liste des agents ayant besoin d'accéder aux données sensibles du SINP dans le cadre de leurs missions. Je vous invite à reformuler votre demande, en ne cochant pas la case "accès aux données sensibles". Pour toute question relative aux modalités d'accès à ces données sensibles pour les agents ONF, je vous laisse vous rapprocher de Laurent Lathuillière. Merci de votre

compréhension. Cordialement, Pour les animateurs du SINP AURA +Signature "

From:

<https://sinp-wiki.cbn-alpin.fr/> - **CBNA SINP**

Permanent link:

<https://sinp-wiki.cbn-alpin.fr/procedures/gestion-des-acces>

Last update: **2025/05/22 07:49**

